

# Aide aux Clubs Amateurs

## Dossier de demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques

### ASSOCIATION SPORTIVE

**Nom de l'association :** .....

Discipline sportive:.....

Fédération sportive d'affiliation : .....

**N° de SIRET :**

**Président du club :** Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du siège social : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Canton : .....

Tél. : ..... E-mail : ..... @ .....

**Président de la section** (si club omnisports) : Nom : ..... Prénom : .....

Référent du club ou de la section en charge du dossier :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... E-mail : ..... @ .....

### DOSSIER COMPLET À RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 MAI À VOTRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL (\*) ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RIB

(\*) S'il n'existe pas, dossier à transmettre au Comité Olympique et sportif au Centre départemental Nelson Paillou - Pau & Bayonne

#### ATTESTATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le Comité départemental de .....

S'assure que toutes les rubriques ont été complétées et s'engage à transmettre à la MSJVA avant le 30 juin, l'intégralité du dossier adressé par le club ou la section.

**Observations :** .....

.....

.....

**Date :**

**Signature et cachet du comité :**

**Contact :** Le Département : Mission Sport jeunesse et Vie associative - Tél. : 05 59 11 43 90

● CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Direction de la Culture de la Jeunesse et des Sports  
Mission Sports, Jeunesse et Vie associative**

Hôtel du Département

64 avenue Jean Biray – 64018 PAU CEDEX 9

Tél. 05 59 11 43 81



## Renseignements complémentaires

### EFFECTIFS DE LA SAISON EN COURS

EFFECTIFS	LICENCIÉS COMPÉTITEURS	LICENCIÉS NON COMPÉTITEURS	TOTAL	VALIDATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Moins de 18 ans				
Adultes				
			<b>TOTAL</b>	

ENCADREMENT EN FONCTION	FONCTION	NOM
Salarié(s) du club		

## Règles d'intervention

### CRITÈRES D'INTERVENTION

- Formation qualifiante des cadres bénévoles.
  - Acquisition de matériels sportifs à usage collectif.
  - L'Aide au déplacement des moins de 18 ans sur les compétitions nationales et régionales, hors département.
- Le Supplément «jeunes licenciés». Si le club répond a au moins un des critères ci dessus, il est éligible à cette aide.
- Les clubs nationaux, associations sportives dont l'équipe 1<sup>ère</sup>, en catégorie sénior, évolue en division nationale.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les clubs et sections sportives doivent être :
  - **domiciliés** sur le département à l'exception des clubs de Comités d'entreprise, des associations d'établissements scolaires ou médico-sociaux,
  - **affiliés** à une Fédération sportive délégataire dont Handisport et Sport adapté ou multisports suivantes UFOLEP - FSGT - FSCF - ASPTT - LEO LAGRANGE (sous réserve que la discipline présentée relève d'une fédération délégataire).
- Période de prise en considération** du 1<sup>er</sup> Juin de l'année N-1 au 31 Mai de l'année N . (Par exemple pour le dossier 2022 : période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 Mai 2022 pour l'octroi de la subvention en novembre 2022).

### UN DOSSIER UNIQUE

- ✓ Pour chaque club ou section affilié à une Fédération sportive délégataire.
- ✓ Pour les clubs ayant une double affiliation, sport adapté ou handisport et une autre fédération.
- ✓ Pour l'ensemble des sections (d'un club omnisports) affiliées à une fédération multisports.

## 1) FORMATION FÉDÉRALE QUALIFIANTE DES CADRES BÉNÉVOLES

L'intervention départementale porte sur les frais d'obtention de : **brevets fédéraux, formations complémentaires et de juges arbitres**, sanctionnés par l'obtention d'un diplôme, **à l'exclusion des brevets professionnels**.

Le **Département** rembourse les frais engagés par le club à concurrence de 70% du coût global de la formation déterminé par l'organisme formateur. Le plafond de financement est **de 2 500 euros par an**.

NATURE DE LA FORMATION	INTITULÉ DU DIPLÔME	NOMBRE DE DIPLÔMES	COÛT TOTAL POUR LE CLUB
<b>ENCADREMENT</b> (dont recyclage)			
<b>JUGE / ARBITRE</b>			
<b>FORMATION COMPLÉMENTAIRE</b> (dont 1 <sup>ers</sup> secours)			

**Pour chaque diplômé(e), joindre obligatoirement la (les) fiche(s) individuelle(s) de formation visée(s) par le club et le comité.**

## 2) ACQUISITION DE MATÉRIELS SPORTIFS

**Les matériels sportifs à usage collectif** subventionnables sont les suivants :

Le matériel éducatif : *kit initiation, but, panier mobile, etc...*

Le matériel de sécurité : *ARVA, casque, gilet de sauvetage, baudrier...*

Le matériel de gestion et pédagogique : *ordinateur, logiciels sportifs, matériel audiovisuel.*

**Sont exclus :** *les consommables : balles, ballons, chasubles..., petit matériel de protection individuelle ou de réparation, les tenues vestimentaires. Les produits pharmaceutiques, supports de prestation commerciale, mobilier, véhicule.*

NATURE MATÉRIELS ÉLIGIBLES	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

**Pour chaque matériel, joindre obligatoirement la facture justificative acquittée et au nom du club.** La facture doit expressément préciser la nature du bien acheté, **les devis et les tickets de caisse ne sont pas recevables.**

Le taux d'intervention est de 30 % de la valeur d'achat du ou des bien s

**Une option à choisir :** (Cocher la case)

- Achat de matériel ordinaire :
  - Subvention annuelle d'un montant maximum de **500 €**.
  - Subvention triennale d'un montant maximum de **1500 €**.
  
- Achat de matériel spécifique adapté à la pratique et matériel ordinaire **pour les clubs labellisés "handi-valide" et les clubs sport adapté ou handisport.**
  - Subvention annuelle d'un montant maximum de **1000 €**.
  - Subvention triennale d'un montant maximum de **3000 €**.
  - Subvention annuelle d'un montant maximum de **3000 € pour les clubs labellisés "handi-valide" la 1<sup>ère</sup> année de labellisation.**

## 3) DÉPLACEMENTS DES MOINS DE 18 ANS AUX CHAMPIONNATS NATIONAL OU RÉGIONAL, HORS DÉPARTEMENT.

**Le montant de la subvention est plafonné à 2 500€ pour l'ensemble des championnats relevant d'une Fédération délégataire**

### ■ ÉQUIPES DE SPORTS COLLECTIFS

- ✓ Engagées en championnat national ou régional sur la saison sportive.
- ✓ Sélectionnées en championnat régional à la suite de la phase départementale.
- ✓ Sélectionnées à la demi finale **ou** la finale du championnat de France, **et/ou** à la finale de la Coupe de France.

INTITULE DE LA COMPÉTITION	Catégorie d'âge	1 <sup>ère</sup> PHASE: Nationale, Régionale ou Départementale (A préciser)	2 <sup>ème</sup> PHASE				
			Régionale (Oui ou Non)	1/2 Finale nationale		Finale nationale	
				LIEU	Nbre jours	LIEU	Nbre jours
<b>COMITÉ</b> Validation et/ou observation(s)							

## ■ SPORTIFS & ÉQUIPES DANS LES DISCIPLINES INDIVIDUELLES

- ✓ Championnat régional **par équipe**.
- ✓ Sportifs ou équipes sélectionnés aux ½ finale **ou** finale du Championnat de France **et/ou** à la finale de la Coupe de France

**Le Comité ou la Ligue de référence joint au dossier une attestation précisant les noms prénoms et âges des jeunes qualifiés aux phases finales nationales**

INTITULE DE LA COMPÉTITION	Catégorie d'âge	NIVEAU - Régional - National : 1/2 finale ou finale	Nbre jeunes	LIEU	DATE (S)	Nbre jours
<b>COMITÉ</b> <i>Validation et/ou observation(s)</i>						

## CLUBS NATIONAUX

### ÉQUIPES DE SPORTS COLLECTIFS UNIQUEMENT

Votre équipe « fanion » évoluera pour la saison 2022/2023 en division nationale :

	H	F	Handisport H	Handisport F
<b>Nationale 1</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Nationale 2</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Nationale 3</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le comité s'engage à fournir une liste fidèle et complète des clubs éligibles à l'aide aux Clubs nationaux pour la saison 2022/2023.

Tout club non mentionné dans cette liste ne pourra pas bénéficier de cette subvention.

Nom, Prénom et Signature du représentant du club

**Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion du club ou de la section sportive au bénéfice des aides départementales. Le Département se réserve le droit de procéder à toutes vérifications de nature comptable, administrative ou fiscale à cet effet.**

# Fiche individuelle de formation aux brevets fédéraux

## BÉNÉVOLE FORMÉ

Nom du bénévole : ..... Prénom : .....

Brevet fédéral présenté : .....

Formation complémentaire : .....

## CLUB

Nom du club : .....

Nom du responsable : .....

Montant des frais de formation financés par le club (1) : .....

Signature et cachet du club

## FORMATION

Nom de l'organisme formateur : .....

Date(s) de la formation : .....

Lieu : .....

Responsable de la formation : .....

Validation du diplôme initial ou de qualification complémentaire

délivrée le .....

non délivrée Cause : .....

Coût global de la formation (1) : .....

### VISA DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

CONFORME

NON CONFORME MOTIF : .....

.....

.....

Date .....,

Signature et cachet du comité,

(1) frais d'inscription + hébergement + restauration + déplacement éventuellement.